

République et canton de Genève



Commune de Bardonnex

**ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN  
ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE  
BARDONNEX**

A la suite du décès de Monsieur Daniel FISCHER, adjoint au maire, et conformément aux articles :

- 46, alinéa 1, 53, lettre b, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,
- 19, 24, 25 alinéas 4,5,6,7 et aux articles 100, 100A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,
- 62, alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

le Conseil d'Etat a fixé au **dimanche 27 septembre 2020** la date de l'élection complémentaire qui permettra de repourvoir la charge d'adjoint.

La date d'un éventuel second tour de l'élection est fixée au **dimanche 18 octobre 2020**.

## ELECTION AU SYSTÈME MAJORITAIRE

**L'élection du 27 septembre 2020 d'un adjoint est basée sur le système majoritaire.**

L'élection au système majoritaire peut comporter deux tours.

### *Premier tour*

- **Pour être élu-e dès le premier tour de scrutin, le ou la candidat-e doit atteindre la majorité absolue (50 % des bulletins valables, blancs compris + 1 voix).**

### *Deuxième tour*

- Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative (le ou la candidat-e qui a le plus de voix est élu-e).

## MATERIEL DE VOTE

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote JAUNE
- Enveloppe de vote JAUNE
- Un bulletin de vote
- La présente brochure explicative

## RECOMMANDATIONS

Pour cette élection, vous avez reçu 1 bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du candidat choisi.

Ne cochez au maximum qu'une case, car il n'y a qu'un candidat à élire sous peine de nullité.

## A VOTRE SERVICE

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, vous pouvez appeler le service des votations et élections, qui vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro suivant :

**Tél. 022.546.52.00**

Du lundi 14 septembre au vendredi 26 septembre 2020  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le samedi 26 septembre 2020  
de 8h00 à 12h00

et

Le dimanche 27 septembre 2020  
de 10h00 à 12h00

## OU ET QUAND VOTER ?

- **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard **le samedi 26 septembre 2020 à 12h00**.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard **le jeudi 24 septembre 2020** (attention à l'heure de levée du courrier !).

- **LOCAL DE VOTE (Ecole de Compesières)**

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 27 septembre 2020 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- d'une pièce d'identité;
- du matériel électoral complet.

### IMPORTANT

En fonction de l'évolution de la COVID-19 les informations mentionnées à cette page peuvent être modifiées. Nous vous invitons donc à consulter, si nécessaire, les actualités à l'adresse :

<https://www.ge.ch/elections/20200927/>

Juillet 2020